

## *Modernité du génocide et pratiques génocidaires*

**Fabienne Boursiquot**

Difficile à cerner et à définir, le génocide fait désormais partie des préoccupations de l'anthropologie et des sciences sociales, comme en fait foi l'émergence des *Genocides Studies*. Cet article se veut un effort de réflexion sur un thème vaste et complexe, l'objectif étant d'explorer les dimensions socioculturelles du génocide afin de mieux saisir ce qui le rend possible ainsi que les conditions au sein desquelles il émerge. L'auteur soulève en premier lieu certains enjeux terminologiques liés à l'usage du terme génocide pour ensuite aborder différentes théories du génocide dans le dessein de démontrer comment celui-ci s'inscrit dans certaines logiques socioculturelles propres aux sociétés modernes.

\* \* \*

Qu'est-ce que le génocide ? Qu'est-ce qui le rend possible ? Comment se met-il en place ? Alors que le XXe siècle a donné lieu à un nombre impressionnant de violences de masse, l'anthropologie est demeurée plutôt silencieuse sur le sujet. Ce n'est que récemment que les anthropologues se sont intéressés à ces questions. En effet, l'étude de la violence en anthropologie est longtemps restée centrée sur les sociétés dites « pré-étatiques » et plus tard sur les effets du colonialisme sur ces populations (Nagengast, 1994 : 112). Il faut attendre la fin des années 1980 pour voir émerger en anthropologie un projet visant à repenser la violence et la guerre en termes de violence d'État (Nagengast, 1994 : 110; Hinton, 2002c : 3). Il s'agit d'un projet qui a largement contribué au développement d'une anthropologie du génocide, notamment sur le

Rwanda (Taylor, 2002), la Bosnie-Herzégovine (Bringa, 2002 ; Hayden, 2002) et le Cambodge (Hinton, 2005).

J'entends ici poser quelques jalons théoriques pour tenter de comprendre comment un tel déploiement de violence est possible, mais aussi quelles sont les logiques socioculturelles qui le soutiennent. À la suite de quelques éclaircissements terminologiques, j'aimerais discuter l'idée selon laquelle l'holocauste, lequel est souvent considéré comme un point de référence pour traiter du génocide, est essentiellement une entreprise moderne au sens de Zigmunt Bauman (2002). Ensuite, je me pencherai sur ce que Scheper-Hughes (1996, 1997, 2002, 2004) a nommé les « génocides invisibles » pour tenter de comprendre comment la société dans laquelle nous vivons peut être considérée comme potentiellement génocidaire. Enfin, il me semble impératif d'aborder le rôle et les effets de la discipline anthropologique et des sciences sociales en général vis-à-vis du génocide.

### **1. Génocide, nettoyage ethnique et massacre : quelles définitions ?**

Force est de constater l'absence de consensus entre chercheurs quant à la définition exacte du génocide. Le foisonnement terminologique dont fait preuve ce champ d'études témoigne à la fois de la richesse de ce domaine encore en émergence et de la difficulté à cerner le génocide en tant qu'objet. Si la terminologie et les définitions de génocide varient, les auteurs s'entendent toutefois pour le considérer comme une forme extrême de violence. De façon générale, on peut définir le génocide comme une entreprise visant la destruction en totalité ou en partie d'un groupe social marqué comme différent et inférieur.

Jacques Sémelin (2005) insiste sur la difficulté d'apporter une clarté conceptuelle à la notion de génocide. L'auteur démontre avec éloquence les nombreux enjeux que recouvre l'usage de ce mot. Il souligne que, depuis sa création en 1944 et son adoption en 1948 au sein de la Convention internationale sur la prévention et la répression du crime de génocide, le terme s'est répandu dans le langage courant pour désigner le « mal absolu » (Sémelin, 2005 : 366). À preuve, nombre de conflits violents ayant causé la mort de civils ont été qualifiés de génocides. L'instrumentalisation du terme – pour susciter une reconnaissance ou légitimer l'intervention internationale, ou encore comme arme de propagande – pose également un problème de taille au chercheur et exige un travail minutieux de réflexion et de redéfinition. Comme le relève

Sémelin, les recherches menées en sciences sociales sur le génocide se sont essentiellement appuyées sur la définition juridique (onusienne) du terme.<sup>31</sup> Cette situation devient problématique à partir du moment où on considère que cette définition est née, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, d'un compromis politique entre les grandes puissances victorieuses. Au travers de ces nombreuses tentatives de définition, il me semble possible de distinguer deux types d'approche : une qui veut fixer une définition du génocide, notamment pour en faire un usage juridique, une autre qui propose un mode de définition plus flexible qui replace le génocide au sein d'un continuum de pratiques de violence. La première cherche à cerner les traits caractéristiques du génocide, l'autre tente plutôt de saisir le point de basculement, les circonstances dans lesquelles une situation violente devient génocidaire. Telle est la démarche adoptée par Sémelin (2004).

Avec comme objectif de réinscrire la notion de génocide dans les sciences sociales, Sémelin propose de prendre comme point de départ la notion non normative de « massacre ». Cette nouvelle voie permet à l'auteur de se dégager de la définition onusienne afin de mieux « penser les usages politiques des massacres en fonction de leurs dynamiques de destruction » (Sémelin, 2005 : 367). Il définit le massacre comme « une forme d'action le plus souvent collective, de destruction de non-combattants, hommes, femmes, enfants ou soldats désarmés » (Sémelin, 2005 : 384). Celui-ci doit toutefois être pensé à l'intérieur des dynamiques de violence plus larges qui le précèdent et l'accompagnent. Autrement dit, il s'agit de replacer le massacre au sein d'un « processus organisé de destruction des civils, visant à la fois les personnes et leurs biens » (Sémelin, 2005 : 386-387). Sémelin propose de distinguer trois

---

<sup>31</sup> L'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations Unies (1948) stipule que :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

Réf. : [http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/p\\_genoci\\_fr.htm](http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm), consulté le 12/07/2006.

types de logiques politiques des massacres, selon qu'ils sont soumis à un objectif de *soumission*, d'*éradication* ou d'*insurrection*. Selon l'auteur, c'est au niveau de la logique d'éradication qu'il est possible d'introduire les termes de « génocide » et de « nettoyage ethnique ». Je m'attarderai ici aux deux premières logiques développées par Sémelin, la troisième faisant référence à une utilisation du massacre et de la terreur comme moyen d'insurrection, communément désigné par le terme « terrorisme ». Quoique des plus actuelles et fondamentales dans une réflexion sur l'utilisation politique des massacres, il me semble ambitieux d'inclure cette dimension à mon analyse. La distinction établie par Sémelin entre les logiques de soumission et d'éradication apporte un éclairage intéressant quant à l'utilisation courante de la notion de génocide.

La dynamique de *destruction-soumission* se caractérise par une volonté de « faire mourir des civils pour détruire partiellement une collectivité afin de soumettre totalement ce qu'il en restera » (Sémelin, 2005 : 389). Il s'agit d'une destruction partielle, mais qui se veut globale au sens où l'effet de terreur qu'elle provoque permet aux auteurs du massacre d'imposer une domination politique sur les survivants (Sémelin, 2005 : 389). Les pratiques de destruction-soumission peuvent être intégrées à la guerre comme à une stratégie de « gestion » des peuples. L'Union soviétique sous Staline<sup>32</sup> et le Cambodge sous Pol Pot<sup>33</sup> en sont des exemples.

Pour sa part, le but de la dynamique de *destruction-éradication* « n'est pas tant la soumission des individus à une politique de puissance

---

<sup>32</sup> L'URSS est dirigée par Joseph Staline de 1924 jusqu'à sa mort en 1953. Cette période se caractérise par les plans quinquennaux, la nationalisation des terres, et l'instauration du culte de la personnalité dédié à Staline. Celui-ci met en place un régime qui procédera à l'élimination systématique de tous les opposants politiques, à des purges au sein du Parti, à des déportations massives dans le GOULAG (camps de travail forcé), à l'utilisation de la famine comme arme contre les paysans (notamment en Ukraine). On estime à 20 millions le nombre de victimes sous l'URSS stalinienne, un chiffre qui demeure contesté.

<sup>33</sup> En avril 1975, les Khmers rouges prennent le pouvoir au Cambodge. Le Parti du Kampuchéa Démocratique dirigé par Pol Pot se maintiendra jusqu'en 1979 et mettra en place une société communiste paysanne. Établissant une distinction entre le « peuple ancien » paysan et le « peuple nouveau » (citadins, intellectuels, cadres), les Khmers rouges videront les villes dont la capitale Phnom Penh pour instaurer un collectivisme rural radical. Les politiques du régime feront un million et demi de morts, soit près de 20 % de la population, en raison de la famine, des maladies, des dures conditions de travail et des exécutions.

que l'élimination d'une collectivité d'un territoire, plus ou moins vaste, contrôlé ou convoité par un État. Il s'agit de "nettoyer" ou de "purifier" cet espace de la présence d'un Autre jugé indésirable et/ou dangereux » (Sémelin, 2005 : 398-399). Les logiques de soumission et d'éradication proposent donc deux dynamiques complètement différentes : la première vise l'ensemble du corps social, chaque individu étant potentiellement suspect ; la seconde s'attarde sur un groupe en particulier qu'il faut détruire (Sémelin 2005 : 408). « Détruire pour éradiquer », telle est la logique, selon Sémelin, à la base du génocide et du nettoyage ethnique. La distinction entre ces deux notions se situe essentiellement au niveau du sort des victimes : « dans le cas du nettoyage ethnique, si les individus sont en partie massacrés, il est laissé à d'autres la possibilité de s'enfuir. En revanche, dans le cas du génocide, toutes les portes de sortie sont fermées » (Sémelin, 2005 : 413). Là où le nettoyage ethnique veut faire disparaître un groupe de *sa* terre, le génocide veut l'éradiquer de *la* terre (Arendt, citée dans Sémelin, 2005 : 405).

Respectant cette terminologie, les massacres perpétrés par le régime stalinien et les Khmers rouges ne sauraient être désignés par le terme « génocide ». En effet, l'objectif premier de ces régimes n'était pas d'éradiquer un groupe désigné comme indésirable, mais plutôt de soumettre l'ensemble du corps social à un idéal politique. Les violences perpétrées par ces régimes à l'endroit des civils s'inscrivaient dans un vaste projet d'« ingénierie sociale totale » visant à transformer la société (Sémelin 2005 : 394). Un élément central de la stratégie soviétique d'ingénierie sociale était le GOULAG, réseau de camps de travail forcé dont l'idée de base est celle de la sanction-rééducation (Sémelin 2005 : 395). De même dans le Cambodge de Pol Pot où la notion de redressement des individus était essentielle, et ce, au nom d'un projet politique radical (Sémelin 2005 : 398). D'autres préféreront parler de deux types de génocide, l'un politique et l'autre identitaire, correspondant respectivement aux dynamiques de soumission et d'éradication développées par Sémelin. Ce dernier milite plutôt en faveur d'une rigueur terminologique et insiste sur la nécessité de désigner par des termes distincts des dynamiques de violence différentes. Ainsi, les termes « politicide » ou « classicide » seront préférés pour parler des violences commises par les régimes communistes. Il est important de noter, en terminant, que les dynamiques destructives de soumission et d'éradication coexistent souvent dans un même contexte. Ces

dynamiques peuvent être imbriquées ou encore évoluer dans le temps, passant de la soumission à l'éradication (Sémelin, 2005 : 409). D'où l'importance d'autant plus grande de les discerner avec clarté.

En définitive, le « paradigme génocidaire » pourrait se traduire par la formule « purifier et détruire » (Sémelin, 2005 : 413). Somme toute, Sémelin demeure très près de la définition onusienne de génocide en excluant les violences politiques de masse. Là où Sémelin marque une avancée intéressante, c'est lorsqu'il se détache du droit en s'attardant à la nature même des processus de violence dans un contexte historique donné pour déterminer, au terme de l'analyse, si l'objectif en est un d'éradication d'une collectivité. D'autre part, Sémelin s'éloigne d'une définition statique du génocide en parlant plutôt d'« une dynamique spécifique de violence », ou encore d'un « processus génocidaire » (Sémelin, 2005 : 414). Dans les sections suivantes, j'aborderai différents auteurs qui ont cherché à comprendre les conditions au sein desquelles ce processus génocidaire prend forme.

## 2. Le génocide moderne

Selon le sociologue Zigmunt Bauman (2002), l'holocauste<sup>34</sup> doit être envisagé comme un « phénomène typiquement moderne ». En effet, celui-ci ne peut être compris en faisant fi du contexte, des tendances culturelles et des accomplissements techniques de la modernité (Bauman, 2002 : 19). La culture moderne entretient un mythe – fondé scientifiquement par les théories évolutionnistes – en vertu duquel notre société occidentale serait l'accomplissement d'un passage progressif d'un état pré-social barbare de l'humanité à celui de civilisation. En regard de ce mythe, l'holocauste ne peut être vu que comme un échec du monde civilisé. Pour Bauman cependant, l'holocauste n'est ni le résultat d'une déviation dans le processus de civilisation, ni une totale aberration ou un relent de barbarisme. Au contraire, l'holocauste constitue selon lui une réalisation exceptionnelle des potentialités de la société moderne, laquelle inclut la possibilité du génocide. C'est la rationalité propre à la

---

<sup>34</sup> Le terme « Shoah », qui signifie « dévastation, catastrophe » en hébreu, me semble plus approprié pour désigner l'élimination des juifs par le régime nazi. Comme le souligne Giorgio Agamben, le terme « holocauste » établit un rapprochement entre Auschwitz et le sacrifice religieux. Le terme porte de plus un « héritage sémantique qui a dès l'origine une coloration antijudaïque » (Agamben 2003 : 32-33). J'ai toutefois choisi d'utiliser le mot « holocauste » tout au long du texte pour demeurer fidèle à la terminologie de Bauman.

civilisation moderne qui a rendu l'holocauste imaginable (Bauman, 2002 : 40).

L'émergence de l'État-nation, le rôle prédominant de la science et de la bureaucratie, les développements industriels et technologiques, la prédominance d'un mode de pensée rationnel et du principe d'efficacité constituent certains attributs de la civilisation moderne (Bauman, 2002 : 18-19). Le génocide n'est pas en soi une invention moderne, mais ce que Bauman cherche à montrer, c'est précisément ce qui fait la particularité du génocide moderne en insistant sur le caractère à la fois unique et normal de l'holocauste : « Comme tout ce qui est fait de façon moderne, donc rationnelle, planifiée, scientifique, experte, bien gérée et coordonnée, l'holocauste dépassa et surpassa de loin tous ses équivalents prémodernes » (Bauman, 2002 : 152). Pour l'auteur, l'unicité de l'holocauste repose sur deux points : il est d'abord unique par rapport à d'autres exemples historiques de génocide parce qu'il est moderne. Il est également unique parce qu'il se démarque du quotidien de la société moderne en réunissant certains facteurs qui lui sont propres, mais qui sont habituellement tenus séparés (Bauman, 2002 : 160). Ces facteurs sont en eux-mêmes tout à fait normaux et courants; c'est leur rencontre qui est exceptionnelle. L'auteur propose ainsi de considérer l'holocauste comme un « test » pour nous permettre d'explorer et de mieux comprendre les possibilités cachées de la société moderne (Bauman, 2002 : 38).

### *2.1 La société moderne : le jardin et le travail du jardinier*

Bauman utilise la figure du jardin pour représenter la société moderne. L'État moderne est un État jardinier qui cherche à ce que son jardin soit propre, beau et bien ordonné. En regard d'une certaine vision de l'ordre et de l'harmonie, il détermine parmi les herbes de son jardin celles qu'il souhaite entretenir, soigner et celles qui doivent être supprimées. Peu importe si le jardinier déteste les mauvaises herbes ou qu'il n'y voit qu'un travail à accomplir ; le résultat est le même, elles seront éliminées.

Cette manière de planifier et de modifier l'ordre social comme on entretient un jardin trouve son fondement dans la notion de progrès et dans la croyance en un processus de civilisation dont l'aboutissement

serait une société parfaite. La progression vers cette société idéale oblige à établir une distinction fondamentale entre ceux qui peuvent en faire partie et ceux qui doivent en être exclus. Ce processus d'ingénierie sociale découle de la vision jardinière de la société et implique la mise à l'écart, voire l'élimination, des éléments qui ne correspondent pas au modèle social idéal (Bauman, 2002 : 125). En ce sens, l'holocauste se présente comme l'exemple par excellence d'un génocide moderne, lequel correspond au travail du jardinier (Bauman, 2002 : 157).

## 2.2 *Le racisme d'État*

Dans la société moderne, la différence doit être construite, rationalisée, gérée et administrée (Bauman, 2002 : 109). À travers la mise en place de principes d'égalité des droits et les échanges interculturels, l'État moderne entraîne un effacement des différences. Sous l'Allemagne nazie, Bauman souligne qu'il a fallu refonder la distinction juive au-delà de la dimension culturelle et religieuse, c'est-à-dire au niveau des lois naturelles. Citant Hannah Arendt, il précise : « Les juifs avaient réussi à échapper au judaïsme grâce à la conversion ; de la judaïté ils ne pouvaient s'évader » (Bauman, 2002 : 109). L'être humain est ce qu'il est par la naissance et il ne peut par aucun moyen s'en défaire. Cette idée est au fondement même du racisme.

Bauman établit une distinction fondamentale entre l'hétérophobie et le racisme moderne. Si l'hétérophobie renvoie à l'appréhension de l'autre, à différentes formes de ressentiment entre groupes, le racisme proprement dit ne prend forme que dans le cadre d'un projet d'ingénierie sociale. Dans un tel contexte, le racisme se présente comme une stratégie de ségrégation fondée scientifiquement dont l'objectif est la construction d'un ordre social parfait. C'est précisément la nature et le mode de fonctionnement du racisme qui le distingue de l'hétérophobie. En déclarant une certaine catégorie de la population nuisible et irrécupérable, le racisme est inévitablement lié à des stratégies de mise à l'écart, d'expulsion ou de destruction. Dans le projet de société nazi, les juifs, les tziganes, mais aussi les handicapés, les malades mentaux et les homosexuels ont été classés comme devant être tenus à distance ou, préférablement, éliminés. Ceci dans le but de préserver la « santé raciale » en sélectionnant et en facilitant la propagation des individus vus comme sains tout en éliminant les éléments dits malades.



Le racisme présente selon Bauman deux traits essentiels de la culture moderne. Premièrement, l'ancrage scientifique de l'idéologie raciste répond au culte de l'objectivité et de la vérité scientifiques. Tout peut désormais faire l'objet d'une observation scientifique. Le tempérament humain, le caractère, l'intelligence, le talent, l'allégeance politique sont vus comme étant déterminés par la nature et empiriquement observables. Deuxièmement, la science se présente comme un pouvoir d'intervention sur la nature et sur le monde. L'existence humaine devient par le fait même un objet de planification et d'administration. En témoigne le langage médical employé pour parler du problème des juifs, souvent décrit en termes de virus, de peste, d'infection. Pour l'État nazi, la question juive constituait une affaire d'hygiène nationale, l'élimination des juifs correspondant à un exercice rationnel de gestion de la société.

Même s'il n'y fait pas directement référence, il me semble que la notion de racisme moderne de Bauman peut être rapprochée de la conception du racisme développée par Michel Foucault (1997). Foucault situe le moment de l'inscription du racisme dans les mécanismes de l'État – car le racisme existait avant cela, mais ailleurs – avec l'émergence du bio-pouvoir. Le bio-pouvoir est cette forme de pouvoir qui se distingue du pouvoir souverain classique du fait qu'elle s'exerce sur la vie par le dressage des corps et la régulation des populations. Dans un système politique centré sur le bio-pouvoir, c'est-à-dire sur la protection de la vie, le racisme devient le moyen par lequel peut s'exercer un pouvoir de mort. En effet, le racisme va permettre de subdiviser l'espèce, de fragmenter la population en sous-groupes, en races. De plus, le racisme permet d'établir une relation positive entre la mort de l'autre et sa vie à soi : la mort de l'autre assure le renforcement biologique de soi-même. La disparition de la mauvaise race, de la race inférieure est nécessaire pour accéder à une vie plus saine. Foucault et Bauman s'accordent ainsi pour dire que le racisme moderne est bien plus qu'un mépris pour l'autre, qu'une haine entre les races ou encore qu'une idéologie d'un État ou d'une classe dominante. « La race, le racisme c'est la condition d'accessibilité de la mise à mort dans une société de normalisation » qui fonctionne sur le mode du bio-pouvoir (Foucault, 1997 : 228). C'est en passant par le racisme que l'État moderne va retrouver le droit souverain de tuer. C'est ainsi que les États les plus meurtriers sont forcément aussi les plus racistes (par exemple l'État nazi). Si le nazisme a poussé à l'extrême le jeu entre le bio-pouvoir et le

droit souverain de tuer, il reste que ce jeu est inscrit dans le fonctionnement de tous les États modernes (Foucault, 1997 : 232).

### *2.3 Modernité et culture bureaucratique*

La société moderne civilisée se présente comme une société où l'humanité a vaincu le barbarisme, où la raison a pris le dessus sur les passions, la science sur la magie. La société civilisée s'est ainsi défait de la propension naturelle de l'être humain à la violence. L'absence de violence dans la vie quotidienne moderne s'est toutefois traduite par une concentration de la violence entre les mains de l'État (la police, l'armée). Pour Bauman, il est essentiel d'évaluer les conséquences morales du processus de civilisation, en particulier « la tendance à subordonner l'usage de la violence au calcul rationnel » et à le « dépouiller de tout calcul moral » (Bauman, 2002 : 63). L'usage de la violence devient réellement efficace lorsqu'il y a dissociation entre les moyens et l'évaluation morale des fins. Cette dissociation constitue l'essence même de la bureaucratie moderne, l'évaluation morale étant extérieure à l'acte bureaucratique lui-même, c'est-à-dire qu'elle se fait sur la base de critères autres que ceux qui organisent cet acte (Bauman, 2002 : 48). Le modèle d'action bureaucratique s'appuie sur deux processus parallèles : la division fonctionnelle du travail et la substitution de la responsabilité technique à la responsabilité morale (Bauman, 2002 : 167).

Selon Bauman, la modernité est caractérisée par une rationalisation bureaucratique du monde dont l'holocauste est la représentation extrême. L'organisation bureaucratique moderne a non seulement rendu l'holocauste réalisable, mais aussi pensable. La rationalité bureaucratique voit la société comme un objet administrable, comme un ensemble de problèmes à résoudre, comme un « jardin » qui doit être planifié et entretenu (Bauman, 2002 : 47). La division du travail ainsi que la hiérarchie bureaucratique créent une distanciation entre la tâche effectuée et le résultat final de la chaîne d'opérations dans laquelle cette tâche s'inscrit. La distance mentale et pratique entre la tâche effectuée et le produit final révèle le fait que la majorité des fonctionnaires oeuvrant au sein de la hiérarchie bureaucratique donnent des ordres et des instructions sans avoir pleine connaissance de leurs effets (Bauman, 2002 : 168). Cette distance est d'autant plus apparente lorsque l'on considère l'écart important qui existe entre les objectifs pratiques de la tâche en soi et le résultat final auquel mène la chaîne d'opérations dont elle fait partie.

La substitution d'une responsabilité technique à une responsabilité morale est liée de près à la méticuleuse division des tâches. La responsabilité technique se caractérise par le fait que « l'acte du bureaucrate devient une fin en soi et ne peut être jugé que selon ses propres critères de pertinence et de succès » (Bauman, 2002 : 171). Une fois isolés de leurs conséquences finales, les actes bureaucratiques apparaissent plus facilement acceptables sur le plan moral ou simplement détachés de toute évaluation morale (Bauman, 2002 : 171.). La seule moralité qui demeure concerne uniquement la volonté de « bien faire son travail ».

L'exemple du procès d'Adolf Eichmann analysé par Hannah Arendt (2002) rend compte en tout point du fonctionnement et des effets de la bureaucratie moderne. Lors de son procès, Eichmann, qui était chargé sous le régime nazi d'organiser la déportation des juifs, a répété qu'il n'avait jamais tué personne ni même pensé à le faire. Eichmann a toujours cherché à faire au mieux son travail, sans en considérer les résultats. Ainsi, ce dernier n'a jamais exprimé de remords face à ce qu'il a fait. Il prétend, au contraire, qu'il aurait eu mauvaise conscience s'il n'avait pas tout fait pour déporter le plus efficacement les juifs d'Europe, ce qui aurait été manquer à son devoir. Arendt insiste sur la normalité du crime d'Eichmann. Son crime se trouve dissous dans l'acte bureaucratique qui en soi n'a rien de criminel. C'est en raison de cette « banalité du mal » qu'il a été si difficile de porter un jugement sur son crime. Selon Arendt, Eichmann est coupable de ne pas avoir réfléchi à la portée de ses actions. S'il est vrai qu'il ne représentait qu'un rouage dans la machine, il était responsable de la place qu'il y occupait et de ce que la structure lui a fait faire (Kimura, 2003 : 410). Arendt souligne en effet que la responsabilité ne tient pas au fait de tuer de ses propres mains. Dans la structure bureaucratique, le degré de responsabilité augmente plus on s'éloigne de l'acte fatal. La locution « crime de masse » évoque ici non seulement le grand nombre de victimes, mais aussi le fait qu'une quantité énorme de personnes y a participé (Arendt, 2002 : 98). À cet effet, Bauman insiste sur « la capacité de la bureaucratie moderne à coordonner l'action d'un grand nombre d'individus d'une moralité irréprochable dans la poursuite de n'importe quel but, même immoral » (Bauman, 2002 : 47).

L'action bureaucratique crée une déshumanisation des objets qui sont visés par elle. Ceux-ci sont représentés en termes neutres et techniques, réduits à un ensemble de statistiques. La bureaucratie nie toute subjectivité aux humains qu'elle prend comme objets. Encore une fois, l'exemple d'Eichmann est révélateur. Son travail ne consistait pas à envoyer des juifs à la mort, mais à établir des horaires et des quotas, à s'assurer que les trains soient toujours pleins, que la déportation soit efficace. Une fois en marche, la bureaucratie en vient à développer sa propre routine, sa propre logique au point de perdre de vue les objectifs premiers de son action. Les moyens deviennent en eux-mêmes des fins ; le but en est essentiellement un d'efficacité. Ainsi, alors que l'Allemagne nazie était au bord de la défaite devant l'avancée russe, l'extermination des juifs non seulement continuait, mais s'accélérait (Bauman, 2002 : 178). L'action bureaucratique possède une logique bien à elle fondée sur les principes d'efficacité et d'optimalité qui « rendent certaines solutions plus probables que d'autres ». L'extermination des juifs se présente ainsi comme « le produit de procédures bureaucratiques ordinaires », comme une solution rationnelle et optimale au problème qui consistait à se débarrasser des juifs (Bauman, 2002 : 45). C'est en ce sens que Bauman affirme que la bureaucratie est intrinsèquement capable de génocide. La culture bureaucratique ne conduit pas forcément au génocide. Toutefois, elle le rend possible et ne peut le prévenir. En d'autres mots, « le mode d'action bureaucratique, tel qu'il s'est développé au cours du processus de modernisation, renferme tous les éléments techniques qui se sont révélés nécessaires à l'exécution des génocides. Ce mode peut être mis au service d'un objectif génocidaire sans aucune révision majeure de sa structure, de ses mécanismes ni de ses normes comportementales » (Bauman, 2002 : 176).

#### *2.4 Quels génocides modernes ? Le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.*

La démonstration de Bauman met en saillie certains traits de la modernité : la recherche d'une société parfaite ainsi que la mise en place d'un projet d'ingénierie sociale justifié scientifiquement et appuyé par un développement technologique et industriel ; la prédominance d'un mode de pensée rationnel ; le développement d'une culture bureaucratique régie par le principe d'efficacité, faisant de la société un objet d'administration. Mis côte à côte, ces traits caractéristiques de la modernité, combinés avec un contexte politique marqué par le monopole étatique de la coercition, ont rendu l'holocauste possible et raisonnable

(Bauman, 2002). « Le génocide moderne est un génocide pourvu d'un objectif. Se débarrasser de l'adversaire n'est pas une fin en soi, c'est un moyen d'atteindre son but, une nécessité qui découle de l'objectif final [...]. Le but lui-même, c'est la vision grandiose d'une société meilleure, radicalement différente. Le génocide moderne est un élément d'ingénierie sociale censé produire un ordre social conforme à un projet de société idéale » (Bauman, 2002 : 155-156). Mais l'holocauste est-il le seul génocide moderne? On peut en effet se demander si la notion de génocide moderne telle que définie par Bauman est applicable à d'autres contextes génocidaires du XXe siècle, en particulier ceux du Rwanda<sup>35</sup> (1994) et de l'ex-Yougoslavie<sup>36</sup> (1991-1995). Mais d'abord, il me semble opportun de revenir un instant sur les exemples de l'URSS de Staline et du Cambodge de Pol Pot.

Selon la position de Jacques Sémelin (2005) que j'ai exposée plus haut, ces deux événements ne sont pas à proprement parler des génocides, l'objectif de ces régimes ayant d'abord été de soumettre une population à un ordre nouveau et non de l'éradiquer. Or en suivant le raisonnement de Bauman, c'est davantage la mise en place d'un projet d'ingénierie sociale dont le dessein est d'« obliger la société à se conformer à un plan global scientifiquement conçu » qui caractérise tout génocide moderne (Bauman *cité dans* Bruneteau, 2004 : 229). En effet, les massacres que Sémelin distingue par les dynamiques de soumission et d'éradication visent toujours l'atteinte d'un certain idéal social dépourvu de cet « Autre » préalablement défini comme socialement dangereux. De cet angle, la distinction établie par Sémelin m'apparaît plus floue. Quoique pertinente pour distinguer deux dynamiques de violence qui

---

<sup>35</sup> Le génocide rwandais de 1994 est considéré comme le plus rapide de l'histoire : en trois mois, de 500 000 à 800 000 Rwandais sont tués, appartenant majoritairement à la minorité tutsie. Les événements de 1994 sont le résultat d'une politique minutieusement planifiée depuis 1991 par le pouvoir hutu dans le but de conserver leur monopole sur l'État. Ayant pris le pouvoir dans les années 60, les tenants du « Hutu Power » craignent la revanche des Tutsis. Le génocide fut un moyen d'annihiler la minorité tutsie, mais également l'opposition modérée hutue.

<sup>36</sup> Faisant suite à l'éclatement de la Yougoslavie en 1991, les conflits liés à la création de nouveaux États indépendants, feront près de 300 000 victimes et plus de 3 millions de réfugiés, principalement en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Au lendemain du vote pour l'indépendance de la Croatie, l'armée fédérale sous contrôle serbe apporte son soutien aux enclaves serbes ayant fait sécession. À partir de 1992, la guerre se propage à la Bosnie. Les Serbes de Bosnie appuyés par Belgrade y mènent une politique de nettoyage ethnique envers les musulmans afin d'unifier les Serbes au sein d'un État ethniquement homogène.

sont en effet différentes, elle ne justifie pas forcément le fait d'exclure les crimes de masse staliniens et khmers rouges des génocides du XXe siècle. Dans les deux cas, c'est l'atteinte d'une société idéale – intégralement communiste pour l'URSS stalinienne, communiste et formée par le « peuple ancien » pour le Cambodge khmer rouge – qui justifiait la catégorisation de certains groupes comme nuisibles et leur élimination pour réaliser cet idéal (Bruneteau, 2004 : 228-229).

Les violences survenues au Rwanda et en ex-Yougoslavie ont fortement marqué la fin du siècle dernier. En considérant les projets d'ingénierie sociale ainsi que les processus modernes de catégorisation propres à ces deux conflits, il me semble possible de les désigner comme des génocides modernes tels que définis par Bauman. Le cas de l'ex-Yougoslavie demande certaines précisions dans la mesure où ce conflit est plus justement représenté par la notion de « nettoyage ethnique », un processus de violence qui, nous l'avons vu, se distingue du génocide en voulant faire disparaître un groupe d'un territoire donné et non l'éradiquer de la surface de la terre. C'est en effet une politique de nettoyage ethnique qui est au cœur du conflit ex-yougoslave (Bruneteau, 2004 : 192). Toutefois, les événements ont montré que la logique du « faire disparaître » peut par moments évoluer vers une logique génocidaire d'extermination. Je pense entre autres à l'exemple tristement célèbre de Srebrenica. Comme le mentionne Cushman (2003), les exemples du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie comportent des traits spécifiques de la modernité. La planification et l'organisation dont ont fait l'objet les génocides rwandais et ex-yougoslave demandent à être réinterrogés à la lumière des liens qui se tissent entre modernité et génocide.

La prédominance de l'État-nation comme système d'organisation politique constitue un trait saillant de la modernité. C'est en grande partie la volonté de faire correspondre la notion d'État-nation basée sur la souveraineté du groupe national majoritaire à un territoire qui a donné lieu aux politiques de nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie (Hayden, 2002). Les choix politiques concernant le statut et la place des groupes minoritaires au sein de l'État-nation sont déterminants au niveau de l'émergence de conflits. La volonté de construire un État homogène et uni conduit fréquemment à une négation des particularismes ainsi qu'à diverses stratégies d'assimilation, de discrimination ou d'élimination. La

violence d'État devient un moyen d'atteindre cette homogénéité nationale en construisant et en maintenant des frontières entre les groupes ainsi qu'en créant un consensus autour de ces catégories. Tel était l'objectif de la politique serbe : « réunir à la Serbie, au détriment des autres républiques, tous les territoires présumément peuplés de Serbes, afin de regrouper tous les Serbes dans un seul État » (Bruneteau, 2004 : 192). Dans le contexte post-colonial rwandais, c'est l'interprétation ethnique de la nation – le Hutu étant désigné comme seul véritable autochtone et le Tutsi comme un envahisseur étranger – qui sera en grande partie à l'origine du conflit de 1994 (Bruneteau, 2004 : 207). Pour Cushman, l'État-nation moderne échoue totalement à maintenir la paix et à prévenir les génocides. Celui-ci fait face au principe même de souveraineté nationale qui empêche un État d'intervenir dans les affaires nationales d'un autre État. Les cas rwandais et ex-yougoslave ont démontré que cette non-intervention cautionne d'une certaine manière les violences de masse que l'on connaît (Cushman, 2003 : 535). La prévention du génocide a ainsi été déléguée à des instances internationales (comme les Nations Unies) qui demeurent confrontées aux mêmes difficultés.

Tel que décrit plus haut, la modernité se caractérise par le déploiement de moyens bureaucratiques pour résoudre les problèmes sociaux. Même s'ils n'ont pas fait l'objet d'une planification bureaucratique aussi serrée que dans le cas de l'holocauste, il ne faudrait pas sous-estimer le fait que ces deux exemples constituaient des entreprises minutieusement planifiées. Nier cette dimension reviendrait à réduire maladroitement la complexité de ces déploiements génocidaires. Dans le cas rwandais, l'armement systématique de la population dans la définition d'une stratégie d'« autodéfense » avait pour tâche l'élimination de l'« ennemi intérieur » tutsi. Des listes de suspects étaient établies, allant jusqu'au marquage des maisons à Kigali (Braeckman, 1994 :160-161). Dans le même ordre d'idée, Tone Bringa insiste pour parler de politique de nettoyage ethnique pour souligner le caractère organisé et systématique des violences commises en Bosnie-Herzégovine (Bringa, 2002 : 204). Robert M. Hayden (2002) fait même état d'un « nettoyage ethnique bureaucratique ». L'auteur propose de poser un regard critique sur les constitutions des nouveaux États issus de l'éclatement de la Yougoslavie dans le but d'identifier les mécanismes qui procèdent à l'institutionnalisation d'une logique d'exclusion sur une base ethnique

(Hayden, 2002 : 245). Ces procédures constitutionnelles de discrimination, d'assimilation ou d'exclusion sont constitutives du nettoyage ethnique. Il s'agit d'un processus d'homogénéisation qui peut aller jusqu'à l'extermination physique d'un groupe minoritaire.

En outre, Cushman souligne que dans la société moderne, les médias et les technologies de communication sont devenus des outils de propagande qui ont contribué à la participation massive des populations au génocide (Cushman, 2003 : 538). L'usage de la radio au Rwanda de même que celui de la télévision en Serbie en sont des exemples éloquentes. Par ailleurs, tant le génocide rwandais que celui ex-yougoslave répondaient à des stratégies d'ingénierie sociale dont l'objectif était clairement la réalisation d'un nouvel ordre social. Les nettoyages ethniques qui ont été mis en œuvre au cours des années 1990 dans les nouveaux États issus de l'éclatement yougoslave consistaient essentiellement en des processus d'homogénéisation reposant sur la négation de la réalité sociale existante et la volonté d'en établir une autre (Hayden, 2002b : 232). C'est au nom du projet national de la Grande Serbie que furent menées les politiques d'expulsion et d'extermination des musulmans de Bosnie. Au Rwanda, c'est la volonté d'asseoir le pouvoir hutu qui dicta l'éradication des Tutsis. Plusieurs dimensions propres à la modernité, allant du rôle de la communauté internationale à l'utilisation des médias, contribuent à la persistance du génocide. Si Bauman a clairement identifié l'holocauste et les crimes de masse staliniens comme des génocides modernes, il me semble pertinent de joindre au concept les tragiques exemples du Cambodge, du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie.

### **3. « Invisible genocides » et pratiques génocidaires**

Tout comme Bauman, Scheper-Hughes (1996, 1997, 2004) insiste sur la tendance humaine à catégoriser certains groupes humains comme inférieurs et devant être exclus afin de maintenir l'ordre social. Nagengast soulève l'ambiguïté qui caractérise cette sous-classe, à la fois sous-humaine et sur-humaine, dangereuse et capable de renverser l'ordre social (Nagengast, 1994 : 122). Scheper-Hughes souligne toutefois que cette tendance est aussi présente en « temps de paix ». En faisant référence à l'idée de « génocide invisible », l'auteure entend lier les actes de violence commis en situation normale à ceux qui sont commis dans un contexte de guerre ou de violence extrême. Scheper-Hughes renvoie ici à



toutes les formes d'exclusion sociale, de déshumanisation, de dépersonnalisation ou de réification des différences qui normalisent la violence perpétrée envers les autres (Scheper-Hughes, 2002 : 369). « Pour bien saisir le génocide, il nous faut aller au-delà des cas types et examiner ces "petites guerres et ces génocides invisibles" au sein desquels les dynamiques structurelles, poussées à l'extrême dans le génocide, se manifestent dans la vie quotidienne (trad.)<sup>37</sup> » (Scheper-Hughes cité dans Hinton, 2002c : 31). L'invisibilité ne renvoie pas ici à ce qui serait tenu secret ou caché, mais au contraire à ce qui est vu de tous, à ce qui est considéré comme allant de soi sans être remis en question. En développant les concepts de « continuum de génocide » et de « génocide invisible », Scheper-Hughes se place en porte-à-faux vis-à-vis d'une tradition au sein des *Genocide Studies* qui insiste sur l'unicité de l'holocauste et qui applique avec retenue la notion de génocide à d'autres contextes. Si elle reconnaît l'existence d'un risque moral et politique à parler de génocide au quotidien, elle insiste sur le risque d'autant plus grand de ne pas reconnaître les actes génocidaires perpétrés quotidiennement par de bons citoyens sous le voile de la normalité (Scheper-Hughes, 1996 : 889-890).

### 3.1 Crimes de paix et pratiques génocidaires

Selon Scheper-Hughes, les questions à poser sont les suivantes : qu'est-ce qui rend le génocide possible, mais aussi qu'est-ce qui fait que des « gens ordinaires » y participent ? Comment expliquer la facilité avec laquelle les humains sont capables de réduire certaines personnes ou certains groupes d'individus à l'état de sous-humains et ainsi justifier le droit – ou le devoir – de commettre des actes de violence envers ces derniers (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004 : 19) ? Pour répondre à ces questions, Scheper-Hughes reprend la notion de crimes de paix (*crimini di pace*) développée par Franco Basaglia (1980) qui suggère que les crimes de guerre sont essentiellement des actes de violence poussés à l'extrême, mais qui, en tant de paix, sont commis quotidiennement à moindre échelle avec le consentement populaire (Scheper-Hughes, 1997 : 274).

---

<sup>37</sup> « To comprehend genocide fully, we must go beyond typical cases and examine "small wars and invisible genocides" in which the structural dynamics taken to an extreme in genocide are manifest in everyday life » (Hinton, 2002c : 31).

En suivant cette ligne de pensée, Basaglia établit un lien entre l'hôpital psychiatrique et le camp de concentration pour montrer la promptitude des « gens ordinaires » à mettre en place des pratiques génocidaires visant une certaine catégorie de personnes, par exemple les malades mentaux. Basaglia décrit le fonctionnement de l'hôpital psychiatrique comme une culture d'efficacité et d'indifférence institutionnalisées. Les infirmières, travailleurs sociaux, psychologues et administrateurs agissent comme des « techniciens du savoir pratique »<sup>38</sup> et des « commis » du consentement populaire, leur travail participant au confinement des malades mentaux. Avec la notion de crimes de paix, Basaglia cherche à comprendre ces formes de violence institutionnalisées « qui servent de stratégies de conservation de notre système social » (Basaglia F. et F. Basaglia Ongaro, 1980 : 8). L'auteur mentionne comment, dans le domaine de la psychiatrie, « l'écart entre l'idéologie (l'hôpital est un lieu de soin) et la pratique (l'hôpital est un lieu de ségrégation et de violence) est évident ». Il ajoute : « L'asile n'est pas un hôpital pour qui souffre de troubles mentaux, mais le lieu de réclusion pour certaines déviances de comportement des membres de la classe subalterne » (Basaglia F. et F. Basaglia Ongaro, 1980 : 15). Les institutions et le travail de leurs techniciens défendent avant tout les intérêts et les valeurs de la classe dominante et en assurent ainsi la survie : « L'État bourgeois gère les intérêts de la bourgeoisie, les autres – qu'ils soient sains ou malades – sont toujours des éléments de trouble social, s'ils n'acceptent pas les normes qui sont faites pour leur subordination » (Basaglia F. et F. Basaglia Ongaro, 1980 : 17). La science justifie et légitime les pratiques d'enfermement et de ségrégation qui renvoient davantage à une volonté de la société d'éliminer le problème plutôt que de proposer une solution à la maladie mentale (Basaglia F. et F. Basaglia Ongaro, 1980 : 17).

Scheper-Hughes pousse plus avant la notion de « crimes de paix » et cherche à mettre en saillie les violences quotidiennes ainsi que les « génocides invisibles » qui sont pratiqués envers un groupe social déprécié. Elle cite en exemple le cas des enfants de la rue de certaines grandes villes brésiliennes. Les jeunes de la rue ne sont pas considérés comme des enfants, mais comme des criminels et des ennemis de la ville. Désignée par des termes qui évoquent la saleté et la maladie, l'auteure

---

<sup>38</sup> Basaglia reprend ici la formule de Jean-Paul Sartre (Basaglia 1980).

fait remarquer le peu d'attention portée à la mort de cette « vermine » qui « empeste » les rues, des sentiments de peur, de colère et de répulsion contribuant à fomenter l'approbation publique de leur extermination (Scheper-Hughes, 1997 : 481). De nombreux décès sont le résultat de la violence policière et des « escadrons de la mort » qui décrivent ces meurtres d'enfants comme des actions de nettoyage nécessaires à l'« hygiène urbaine » (Scheper-Hughes, 1997 : 481).

La violence de masse est ainsi entrevue à l'intérieur d'un continuum, socialement ancrée dans l'expérience des agents sociaux. La notion de continuum de la violence développée par Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois (2004) permet de rendre compte de ces formes moins visibles de violence en établissant une continuité entre violence politique et violence quotidienne, entre violence d'État et violence domestique, entre les inégalités sociales et les pathologies individuelles, soulignant ainsi comment la violence engendre la violence (Scheper-Hughes & Bourgois, 2004 : 1). Dans le même ordre d'idées, Scheper-Hughes parle de continuum génocidaire pour montrer comment des actes de violence perpétrés en situation normale sont liés aux exactions commises en contexte de violence extrême. Des institutions telles que la famille, l'école, l'hôpital, la police et l'armée participent au continuum génocidaire en incitant à dévaluer certaines formes de vie humaine. C'est sur la base de cette dévaluation de la vie humaine que des pratiques génocidaires, allant du refus de venir en aide aux « indésirables » à la militarisation de la vie quotidienne, peuvent se mettre en place (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004 : 22). « Il n'y a pas d'«impulsion première» de laquelle naîtraient la violence de masse et le génocide ; ils sont inscrits dans le sens commun de la vie sociale quotidienne (trad.)<sup>39</sup> » (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004 : 22 : 21).

### 3.2 « *Genocidal priming* »

Le travail de Carole Nagengast (2002) s'avère ici des plus pertinents. En entrevoyant le génocide comme une somme de violences physiques et symboliques perpétrées à l'endroit d'un groupe défini comme sous-humain, elle tente de mettre à jour les mécanismes qui préparent et

---

<sup>39</sup> « There is no primary impulse out of which mass violence and genocide are born, it is ingrained in the common sense of everyday social life » (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004 : 21).

encouragent les processus génocidaires (Nagengast, 2002 : 325). Avec la notion de violence symbolique, Nagengast renvoie à ce que Bourdieu définit comme « une forme “censurée et euphémisée” de violence qui s’inscrit dans les pratiques hégémoniques quotidiennes, mais de manière “déguisée et transfigurée” » (trad.)<sup>40</sup> (Bourdieu cité dans Nagengast, 2002 : 326). Hinton a en ce sens parlé d’amorces génocidaires (*genocidal priming*), pour évoquer l’ensemble des conditions qui préparent et qui conduisent au génocide dans un contexte sociopolitique donné (Hinton, 2002c : 29).

Nagengast prend comme exemple la situation frontalière entre le Mexique et les États-Unis en montrant comment les formes de violence exercées à l’endroit des migrants illégaux sont similaires aux premières étapes qui, dans une escalade de la violence, culminent avec le génocide. En ce sens, le génocide peut être défini comme le cumul de différentes formes de violence symbolique et physique perpétrées à l’endroit de certaines catégories de personnes définies par le groupe dominant comme moins humaines (Nagengast, 2002 : 325). Le génocide demeure toujours une possibilité. Dans le but de comprendre comment les gens qui font partie de la majorité politique approuvent implicitement la répression exercée envers certains groupes de la société, il est essentiel selon Nagengast d’examiner le rôle de l’État dans la promotion d’un idéal social. Dans le contexte de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, les migrants mexicains de même que les citoyens américains d’origine mexicaine sont vus comme étant tous des illégaux, des criminels et des trafiquants de drogue. Tous suspects, ils sont victimes de discrimination, de violence physique et symbolique (Nagengast, 2002 : 329). Arrestations arbitraires, confiscations de cartes d’identité, brutalité policière sont le lot quotidien des immigrants mexicains. Les médias et les politiciens évoquent fréquemment les problèmes de la région en parlant de hordes de trafiquants, de criminels qui infestent la région et nuisent à l’idéal national.

La militarisation de la frontière qui s’est accentuée depuis les années 1980 joue un rôle important dans l’escalade de la violence dirigée contre les immigrants et la communauté latino. La présence de l’armée a rendu le passage de la frontière de loin plus dangereux pour les migrants

---

<sup>40</sup> « “censored but euphemized” violence that is part of daily hegemonic practice, but in “disguised and transfigured” form » (Bourdieu *cité dans* Nagengast, 2002 : 326).

mexicains. Dotées d'une formation militaire, les patrouilles frontalières mettent en place des tactiques de « conflit de faible intensité » dont le but est de maintenir le contrôle sur une population civile. « Si l'ennemi est partout, le système requiert une force militaire capable, au nom de la sécurité nationale, d'intervenir dans tous les aspects des politiques domestiques et sociales (trad.)<sup>41</sup> » (Nagengast, 2002 : 335).

Une des stratégies de conflit à faible intensité consiste à encourager la participation civile dans la lutte de l'État contre l'ennemi intérieur. Des formations « Comment identifier les illégaux? (trad.)<sup>42</sup> » sont offertes à des employés d'entreprise et de certains services du secteur public. Des citoyens américains participent ainsi à la catégorisation du désirable et de l'indésirable de même qu'à la hiérarchisation des groupes et des individus. En outre, la violence étatique dirigée vers les migrants mexicains fait l'objet d'un consensus populaire. Le cinéma et les médias jouent un rôle décisif dans la construction d'une minorité déviante, criminelle et dangereuse. Cette image légitime ensuite les formes de violence exercées à l'endroit des migrants mexicains. Par ailleurs, les immigrants se sont vus retirer plusieurs droits, dont l'accès aux services sociaux et à l'éducation pour leurs enfants, même s'ils sont nés aux États-Unis (Nagengast, 2002 : 336-337).

En somme, Nagengast soutient que la violence perpétrée par l'État envers un groupe donné est toujours précédée par une forme de violence symbolique qui dépeint l'autre comme étant inférieur. Ainsi, le génocide fait toujours suite à un processus de construction d'un consensus autour de la dévaluation et de la domination du groupe minoritaire. Ce n'est que lorsque ce consensus est créé que des « gens ordinaires » peuvent directement participer ou explicitement supporter des actes génocidaires (Nagengast, 2002 : 338-339).

### *3.3 Contextes et conditions génocidaires*

Comment expliquer que les actes de violence à tendance génocidaire évoqués par Nagengast n'aient pas donné lieu à un génocide ? En effet, la présence de violence symbolique ou de différentes formes d'exclusion ne

---

<sup>41</sup> If the enemy is everywhere, the system needs a military that is capable in the name of national security of intervening in all aspects of domestic politics and social policy » (Nagengast, 2002 : 335).

<sup>42</sup> « How to identify illegals ? »

signifie pas nécessairement qu'un génocide est imminent. La situation frontalière du sud des États-Unis doit être comprise comme un contexte potentiellement génocidaire. Toutefois, certaines conditions politiques, économiques et culturelles interviennent au sein du processus génocidaire pour aboutir au génocide. Les choix politiques qui concernent le statut juridique et les droits des minorités, le partage des pouvoirs, mais aussi l'existence de liens entre les différents groupes sociaux, ou encore la présence d'associations de citoyens capables de dénoncer les injustices constituent des contraintes sociales et politiques à l'avènement du génocide.

D'autres facteurs économiques, sociaux et politiques interviennent dans la mise en place d'un contexte génocidaire. En particulier, la présence d'une crise économique grave qui génère la peur et l'incertitude face au lendemain, mais aussi la destruction de l'organisation sociale qui en résulte entraînent un effondrement des anciens repères. Face à cette déstabilisation sociale et ce « traumatisme de masse », les acteurs sociaux et politiques devront répondre « à l'imaginaire en crise par un autre imaginaire qui restructure le précédent sur de nouvelles bases » (Sémelin, 2005 : 32). Leur rhétorique imaginaire consistera à transformer l'angoisse collective en peur dirigée vers un ennemi désigné comme dangereux. Cette manière d'expliquer la menace qui pèse sur « nous » fait naître un sentiment de haine et un désir de détruire ce qui a été désigné comme la cause de notre mal. Par ailleurs, le risque de génocide augmente dans des contextes où une ségrégation légale, sociale, économique et politique est mise en place. Le risque est d'autant plus grand lorsque ces formes de divisions sociales sont entérinées par des lois et des politiques. La diffusion d'une propagande haineuse à l'endroit des groupes victimes de ségrégation produit un effet d'essentialisation de la différence et assure par le même mouvement une légitimation des violences génocidaires (Hinton, 2002c : 29-30). La présence d'un chef charismatique, d'un contexte de lutte politique sont aussi des facteurs qui peuvent accélérer l'escalade de violence qui précède le génocide. C'est donc un ensemble de processus interreliés qui génère la violence de masse et qui peut mener au génocide.

#### **4. Le rôle de l'anthropologie : terminologie et catégorisation**

Porter une réflexion anthropologique sur le génocide implique à mon avis de tenir compte des effets que peut avoir l'utilisation de certaines

notions qui ont été constituées ou reprises par la discipline. Comme le souligne John R. Bowen, il est essentiel de considérer comme objet d'étude les conséquences du discours que nous construisons à propos des autres (Bowen, 2002a : 382). En effet, en définissant et en s'appuyant sur les concepts d'ethnicité ou d'autochtonie, l'anthropologie ne participe-t-elle pas, d'une certaine manière, à la catégorisation de certains groupes qui encourent le risque d'une stéréotypisation? Il est primordial de porter un regard sur le rôle de l'anthropologie dans la construction et la réification des différences de même que sur les implications politiques des catégories anthropologiques tant au niveau de l'émergence de nouveaux conflits que dans leur résolution.

Bowen propose de commencer avec un des exemples le plus sombre d'une telle participation, à savoir l'implication directe des anthropologues dans le projet nazi. En effet, les recherches effectuées pour le compte de l'Institut Kaiser Wilhelm ont largement servi les intérêts du III<sup>e</sup> Reich (Bowen, 2002a : 387). L'anthropologie y était pratiquée dans une direction qui allait de pair avec les politiques nazies. Ces chercheurs se sont ainsi appliqués à décrire les types raciaux qui fondent les variations humaines. L'organisation de l'exposition « Le juif errant »<sup>43</sup> en novembre 1937 avait précisément pour objectif de décrire les traits caractéristiques tant physiques que culturels des juifs. Cet exemple témoigne du danger que peut comporter la typologie des groupes humains. D'où l'importance selon Bowen, de faire le même travail avec la notion d'ethnie que celui réalisé avec celle de race pour montrer comment l'ethnie est toujours le résultat d'une construction sociale susceptible de faire l'objet de manipulations politiques (Bowen, 2002a : 390).

L'exemple du Rwanda est à ce sujet des plus révélateurs. Ce que plusieurs ont considéré comme étant une distinction physique entre Tutsis et Hutus était en fait le résultat d'un durcissement par les régimes colonial et post-colonial de catégories à l'origine beaucoup plus fluides (Bowen, 2002a : 390). Selon Jean-Loup Amselle (1985), les anthropologues ont participé à ce durcissement catégoriel en définissant le contexte social africain sur la base de la notion d'ethnie. L'auteur insiste également sur l'effet performatif du discours anthropologique,

---

<sup>43</sup> Le titre allemand de l'exposition *Der Ewige Jude* a tantôt été traduit par « Le juif errant », tantôt par « Le juif éternel ». Réf. : <http://www.historyplace.com/worldwar2/holocaust/h-eternal.htm>, consulté le 14/12/2005.

dans la mesure où les identités ethniques produites par les chercheurs et reproduites par le colonisateur sont ensuite revendiquées par les acteurs sociaux eux-mêmes qui se définissent dans les termes de l'autorité coloniale. Le discours crée l'ethnie en la nommant (Amselle, 1985 : 37). Cette réappropriation identitaire est doublée par un processus de naturalisation qui, sur la base de théories sociobiologiques, essentialise les différences. Les anthropologues ont ainsi grandement participé à l'entreprise coloniale qui voulait fixer des identités par le biais de l'ethnisation des groupes hutu et tutsi. En fondant scientifiquement la distinction entre Hutus et Tutsis, les anthropologues ont ainsi contribué au clivage qui fut à la base du conflit de 1994.

Bowen montre efficacement comment l'utilisation d'une certaine terminologie sous-entend une manière particulière de comprendre un conflit, ses motifs et sa possible résolution. La distinction entre conflit ethnique et génocide peut servir d'exemple, notamment à partir du cas de la guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995). Toujours selon Bowen, l'utilisation du terme « conflit ethnique » évoque le caractère inévitable du conflit, basé sur une haine ancestrale qu'on ne saurait contrôler. Cette notion non seulement nie l'origine du conflit, mais ignore également la capacité de coexistence entre les groupes (Bowen, 2002b : 334). Cette vision du conflit légitime une non-intervention sur la base du fait qu'une telle guerre devait avoir lieu. De plus, la notion de conflit ethnique distribue la responsabilité du conflit à toute la population plutôt que d'isoler certains dirigeants politiques responsables d'une montée de haine et de violence. D'un autre côté, le terme génocide – ou peut-être plus justement de nettoyage ethnique – laisse une plus grande place analytique quant aux motifs du conflit. Ces différentes manières de voir et de nommer un conflit ont ensuite un impact sur les décisions politiques qui visent sa résolution (Bowen, 2002a : 382-383).

## **Conclusion**

En somme, mon objectif a été de poser certaines questions en ce qui concerne les mécanismes et les processus qui rendent le génocide possible. Il en ressort que, loin d'être une entreprise barbare et irrationnelle, le génocide porte les traits de la modernité et trouve son ancrage au sein des pratiques sociales quotidiennes. C'est précisément ce qui en fait toute l'horreur.



Pour Bauman, le génocide moderne s'insère dans un grand projet de conception et de planification d'un nouvel ordre social. La société moderne possède en elle-même toutes les potentialités nécessaires au déploiement du génocide. De son côté, Scheper-Hughes efface la ligne entre crimes de guerre et crimes de paix pour dévoiler les pratiques génocidaires quotidiennes. S'il faut rendre à Scheper-Hughes la nécessité de mettre à jour ces génocides invisibles, on peut toutefois questionner l'usage de ce terme pour référer à des situations où il manque une réelle intention d'éliminer une catégorie d'individus. Dans le cas des enfants de la rue au Brésil ou encore dans l'exemple de la situation frontalière américaine décrite par Nagengast, on peut constater l'absence d'une volonté explicite d'éliminer un groupe de personnes. Toutefois, ce concept conserve le mérite d'apporter un éclairage pertinent sur ces pratiques de déshumanisation, de ségrégation et d'exclusion qui constituent le propre de nos sociétés et qui ont donné lieu, dans d'autres contextes, au génocide.

À la lumière de ces considérations, il me semble qu'une autre question émerge. Est-ce qu'étudier les mécanismes qui mènent au génocide ou qui le rendent possible permet réellement de le prévenir ? En effet, la présomption que l'étude des mécanismes aboutissant au génocide est une condition nécessaire à sa prévention traverse le champ des *Genocide Studies* (Cushman, 2003 : 529). Si cet objectif demeure des plus louables, il reste que le « plus jamais » énoncé au sortir de la Seconde Guerre mondiale n'a cessé de se reproduire (Sémelin, 2005). Comme le rappelle Cushman, il y a dans le domaine un important écart entre le savoir et la pratique. L'absence de volonté politique et l'impuissance d'une communauté internationale en laquelle reposent tous les espoirs sont certes problématiques (Cushman, 2003 : 529). Mieux comprendre le génocide peut toutefois nous aider à formuler certaines mises en garde contre ces dynamiques sociales de ségrégation et d'exclusion qui sont reproduites au quotidien et que nous acceptons sans mot dire.

Fabienne Boursiquot  
Candidate à la maîtrise en anthropologie  
Université Laval

## Bibliographie

- AGAMBEN, Giorgio (2003), *Ce qui reste d'Auschwitz*, Paris, Payot.
- ARENDET, Hannah (2002), « Eichmann in Jerusalem : A Report on the Banality of Evil » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Genocide : An Anthropological Reader*, Oxford, Blackwell Publishers, pp. 91-109.
- AMSELLE, Jean-Loup (1985), « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique » dans : Jean-Loup AMSELLE et Elikia M'BOKOLO (dir.), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La découverte, pp. 11-48.
- BAUMAN, Zigmunt (2002), *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique éditions.
- BASAGLIA, Franco et Franca BASAGLIA ONGARO (dir.) (1980), *Les criminels de paix : recherches sur les intellectuels et leurs techniques comme préposés à l'oppression*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOWEN, John R. (2002a), « Culture, Genocide, and a Public Anthropology » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 382-395.
- BOWEN, John R. (2002b), « The Myth of Global Ethnic Conflict » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Genocide : An Anthropological Reader*, Oxford, Blackwell Publishers, pp. : 334-343.
- BRAECKMAN, Colette (1994), *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard.
- BRINGA, Tone (2002), « Averted Gaze. Genocide in Bosnia-Herzegovina, 1992-1995 » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 194-225.

- BRUNETEAU, Bernard (2004), *Le siècle des génocides. Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*, Paris, Armand Colin.
- CUSHMAN, Thomas (2003), « Is Genocide Preventable? Some Theoretical Considerations », *Journal of Genocide Research*, vol. 5, no 4, pp. : 523-542.
- FOUCAULT, Michel (1997), « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France. 1976, Paris, Seuil/Gallimard.
- HAYDEN, Robert M. (2002), « Imagined Communities and Real Victims : Self-Determination and Ethnic Cleansing in Yugoslavia » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Genocide : An Anthropological Reader*, Oxford, Blackwell Publishers, pp. : 231-253.
- HINTON, Alexander L. (dir.) (2002a), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press.
- HINTON, Alexander L. (dir.) (2002b), *Genocide : An Anthropological Reader*, Oxford, Blackwell Publishers.
- HINTON, Alexander L. (2002c), « The Dark side of Modernity. Toward an Anthropology of Genocide » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 1-40.
- HINTON, Alexander L. (2005), *Why did they kill ? Cambodia in the Shadow of Genocide*, Berkeley, University of California Press.
- KIMURA, Akio (2003), « Genocide and the Modern Mind : Intention and Structure », *Journal of Genocide Research*, vol. 5, no 3, pp. : 405-420.
- NAGENGAST, Carole (1994), « Violence, Terror, and the Crisis of the State », *Annual Review of Anthropology*, vol. 23, pp. : 109-136.
- NAGENGAST, Carole (2002), « Inoculations of Evil in the U.S.-Mexican Border Region » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating*

*Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 325-347.

SCHEPER-HUGHES, Nancy (1996), « Small Wars and Invisible Genocides », *Social Science & Medicine*, vol. 43, no 5, pp. : 889-900.

SCHEPER-HUGHES, Nancy (1997), « Peace-Time Crimes », *Social Identities*, vol. 3, no 3, pp. : 471-498.

SCHEPER-HUGHES, Nancy (2002), « Coming to Our Senses. Anthropology and Genocide » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 348-381.

SCHEPER-HUGHES, Nancy et Philippe BOURGOIS (2004), « Introduction : Making Sense of Violence » dans : Nancy SCHEPER-HUGHES et Philippe BOURGOIS (dir.), *Violence in War and Peace*, Oxford, Blackwell Publishing, pp. : 1-31.

SÉMELIN, Jacques (2004), « Massacre » ou « génocide? », *Manière de voir*, no 76, pp. 26-29.

SÉMELIN, Jacques (2005), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éditions du Seuil.

TAYLOR, Christopher C. (2002), « The Cultural Face of Terror in the Rwandan Genocide of 1994 » dans : Alexander L. HINTON (dir.), *Annihilating Difference. The Anthropology of Genocide*, Berkeley, University of California Press, pp. : 137-178.